



Depuis 2015, Agri'scopie analyse l'agriculture régionale. La 8^e édition confirme une érosion accélérée : -24% d'exploitations, des surfaces moyennes inférieures de 25% à la moyenne nationale, et des revenus à 45% du niveau français. Pourtant, certaines exploitations résistent en innovant : circuits courts, diversification, ou adaptation aux attentes des consommateurs. Face aux défis climatiques et économiques, l'agilité devient une nécessité.

OCCITANIE

Face à la **crise**, l'**urgence** de l'agilité

Depuis 2015, les Chambres d'agriculture et Cerfrance Région Occitanie unissent leurs expertises pour réaliser Agri'scopie : un document de référence qui offre une vision claire et synthétique de l'agriculture régionale, par filière et par thématique. La 8^e édition, parue le 29 septembre dernier, met en lumière une réalité économique dégradée. Malgré une érosion continue, "la densité d'exploitations agricoles sur le territoire régional reste près de deux

fois plus élevée que la moyenne nationale, avec une exploitation pour 100 habitants en 2022", souligne Benjamin Devaux, directeur conseil économique et études chez Cerfrance Midi Méditerranée. L'Occitanie est la 1^{re} région française en termes de densité agricole au regard de la population. Néanmoins, cette densité régionale diminue plus rapidement (-24%) que la moyenne nationale (-22%). Bien que leur taille ait augmenté, "les exploitations régionales sont plu-

tôt petites en termes de SAU [Surface agricole utile, ndlr]". En effet, la SAU moyenne régionale reste inférieure de 25% à la moyenne française en 2020 et augmente moins rapidement. Elle se situe aux alentours de 49 ha par exploitation contre 65 ha en France métropolitaine.

La hausse des charges pèse sur les exploitations

En 2023, le poids de son agriculture ne se traduit pas dans les résultats, puisque la région Occitanie ne présente que 8% de la valeur ajoutée agricole, soit 2 780 millions d'euros (M€) et 8% de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) national, soit 2 729 M€. "La productivité des exploitations reste faible et leurs performances économiques limitées, avec un revenu courant avant impôt de 19 452 € par unité de travail annuelle non salariées, soit seulement 45% du revenu agricole moyen national (43 133 €)", chiffre Benjamin Devaux. Les charges moyennes, elles, représentent 80% du niveau national, la rémunération des exploitants est le 1^{er} poste impacté.

On constate que la hausse des charges pèse sur les exploitations agricoles, où le revenu de l'explo-

tant sert de variable d'ajustement, et ce quel que soit le secteur concerné.

En effet, pour la viticulture, la hausse des charges opérationnelles est particulièrement marquée avec 14% d'augmentation en cave particulière et 11% en cave coopérative. L'EBE chute, lui, fortement, de 24% en cave particulière pour s'établir à 1 404 €/ha en 2023 et de 30% en cave coopérative pour se fixer à 830 €/ha en 2023.

Pour les grandes cultures, les charges opérationnelles ont également augmenté de 14% et l'EBE a baissé de moitié pour atteindre 241 €/ha.

Même si l'analyse économique des exploitations agricoles d'Occitanie fait ressortir une situation difficile, il faut aussi retenir que notre région compte des exploitations transmissibles avec des modèles économiques qui fonctionnent.

Les exploitations anticipant les mutations du marché tirent leur épingle du jeu

Les exploitations agricoles qui s'adaptent aux tendances du marché, repensent leur encépagement, optimisent leurs méthodes culturales ou engagent un remembrement parcellaire, affichent des résultats supérieurs à la moyenne. "La différence se joue là : ceux qui s'en sortent sont ceux qui ont osé bouger." On peut citer en exemple les magasins de producteurs qui leur permettent de valoriser leur production. 28% des exploitations d'Occitanie commercialisent en circuit court. Autre exemple les caves par-

ticulières ou coopératives qui ont adapté leur outil de production pour répondre aux attentes des consommateurs sur les blancs ou les rosés, ou bien les maraîchers qui ont pris le virage du concombre en remplacement de la salade.

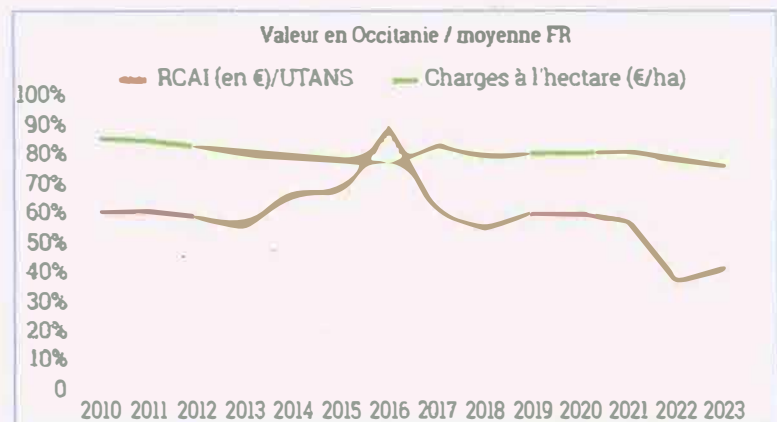
Dans un monde agricole marqué par le Vuca (volatilité, incertitude, complexité et ambiguïté), où les aléas climatiques, sanitaires et économiques s'enchaînent, l'agilité devient une question de survie. Les exploitations les plus résilientes sont celles qui parviennent à faire évoluer leur modèle rapidement, à innover et à s'adapter en permanence.

À l'échelle de chaque exploitation, l'enjeu est donc d'identifier les relais de croissance de demain, d'explorer toutes les pistes de financement – y compris les plus audacieuses, comme la décapitalisation partielle – et d'oser repenser son modèle.

Ce sujet sera au cœur des échanges lors du salon Sitevi, du 25 au 27 novembre prochains, en présence des équipes Cerfrance sur le stand A6 A056.

Cerfrance Midi Méditerranée

Pour télécharger le dossier Agri'scopie Occitanie édition 2025, flashez le QR code



Les charges moyennes représentent 80% du niveau national. Conséquence : la rémunération des exploitants est le premier poste impacté.

LE SITE du mois

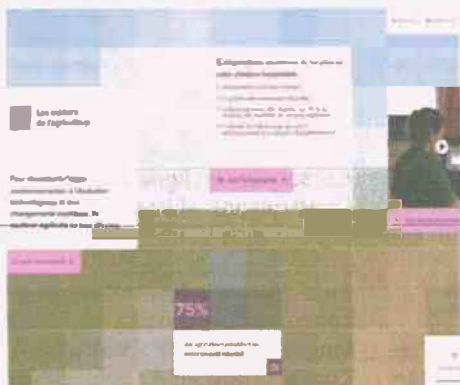
Le site lesmetiersdelagriculture.fr est en ligne !

Porté par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) agricole, Instance paritaire de l'interbranche agricole, ce site a pour ambition de faire découvrir la richesse et la diversité des métiers de l'agriculture. La FNSEA, qui en assure le secrétariat, contribue activement à son développement. Ce site est au service de tous :

- Pour les employeurs : il vise à valoriser vos métiers, vos exploitations et vos pratiques, attirer de nouveaux talents et accéder à des outils pour accueillir stagiaires et alternants.
- Pour les jeunes et les personnes en reconversion : il permet de découvrir concrètement les métiers agricoles, leurs débouchés et leurs évolutions.
- Pour le monde agricole : il promeut une image moderne et dynamique de l'agriculture, soutenir le renouvellement des générations et les initiatives de formation.

Ce que vous y trouverez :

- la présentation de 28 métiers agricoles, dont ceux en tension ou émergents ;
 - des liens vers les sites de l'Anefa et de l'Apecita pour approfondir la découverte des métiers ;
 - des vidéos immersives tournées chez des adhérents FNSEA ;
 - une expérience interactive et ludique pour découvrir les métiers et témoignages d'apprenants en certificats de qualification professionnelle (CQP), pour partager les réalités du terrain.
- Découvrez, explorez et partagez ce nouvel outil autour de vous pour inspirer les jeunes générations et valoriser l'agriculture de demain.



[EN BREF]

► Vin/retraites : le gouvernement veut protéger les pensions lors des arrachages

Dans le cadre de la 1^{re} lecture publique du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, le gouvernement a déposé un amendement visant à sécuriser le versement des pensions de retraite dès lors qu'elles s'inscrivent dans un processus d'arrachage définitif de culture. "Certains exploitants agricoles voulant faire valoir leurs droits à la retraite, et engagés dans un processus d'arrachage définitif, risquent la suspension du service de leur pension de retraite liquidée, si les opérations d'arrachage tardent à intervenir", est-il expliqué. La situation existe aussi pour ceux ayant déjà fait valoir leurs droits à la retraite, mais qui continuent à exploiter dans la limite autorisée de la parcelle dite de 'subsistance', dès lors qu'elles résilient un fermage sur des parcelles dont elles sont propriétaires pour pouvoir procéder aux opérations d'arrachage. Le risque étant de ne plus respecter la limite de la parcelle de subsistance prévue par arrêté préfectoral. Un décret viendrait préciser les modalités d'application de cette dérogation et notamment sa durée, ou sa remise en cause le cas échéant, en cas de récolte et de commercialisation des produits.